



Communiqué de **PRESSE**

Rennes, le 8 mars 2019

Bâtiments Volailles de chair et agrophotovoltaïque **2 appels à projets pour la compétitivité des exploitations agricoles**

Avec 30 M€ dédiés à l'agriculture en 2018, la Région Bretagne poursuit l'accompagnement de la modernisation et de la compétitivité des filières agricoles. C'est en ce sens qu'elle a lancé récemment 2 appels à projets. Le premier vise à soutenir la construction de bâtiments neufs en filière volailles de chair en vue d'élargir les gammes de production et, ainsi, être en capacité de reconquérir ou de s'attaquer à nouveaux marchés. Le second porte sur les installations photovoltaïques dans les exploitations agricoles avec l'objectif de réduire leurs charges mais aussi de valoriser la production d'énergie renouvelable.

Modernisation des bâtiments de la filière volailles de chair

La Région accompagne la transformation des modèles agricoles et agroalimentaires bretons. Elle a lancé, le 27 février, un appel à projets spécifique pour les investissements en bâtiment neuf dans la filière volaille de chair. Lors de son entrée au capital de Yer Breizh, à l'été 2018, la Région affirmait sa volonté d'accompagner une montée en gamme de toute la filière avicole afin de l'aider à reconquérir le marché français et à gagner des places sur le marché à l'export.

L'appel à projets, doté d'une enveloppe de 5 M€, s'inscrit dans cette dynamique et répond à un besoin des éleveurs qui doivent moderniser et revoir leurs outils de production pour devenir plus compétitifs.

L'ambition est de pouvoir élargir la gamme de poulets produits allant du poulet grand export au **poulet "lourd"** et au **poulet "certifié"**. L'enjeu est aussi de prendre toute sa part dans la demande des marchés français de la restauration hors foyer et de la transformation, fortement importateurs aujourd'hui.

Les investissements soutenus

Le dispositif vise à soutenir la **construction de bâtiments neufs "dynamiques"** (ventilation), de **1 200 m² et plus**, avec **lumière naturelle** en volailles de chair. Cet appel à projets est complémentaire du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA).

La Région soutiendra ces investissements à hauteur de **25%** (montant de dépenses éligibles compris

entre **50 000 et 200 000 € HT**). Ce taux de soutien peut être majoré jusqu'à 10% pour un projet porté par un jeune agriculteur (JA).

Les exploitants ont **jusqu'au 20 septembre 2019** pour présenter leur projet.

Informations et documents en ligne sur
bretagne.bzh

/ Aides & interventions / Appels à projets.

1^{er} appel à projets pour le développement de l'agri-photovoltaïque

La Région a lancé, le 1^{er} février, un appel à projets pour le développement des installations photovoltaïques en autoconsommation dans le secteur agricole. L'objectif est triple :

- ♦ **réduire la facture** énergétique des fermes & renforcer leur résilience économique par une recherche d'autonomie,
- ♦ **valoriser les ressources renouvelables**, produites localement, sur des projets dimensionnés aux besoins des fermes,
- ♦ **soutenir les projets d'énergie renouvelable** sans modèle économique viable (hors tarif d'achat).

Quels projets soutenus ?

L'idée est de faire émerger des projets d'installations en autoconsommation **inférieurs à 100 kWc**, sans revente du surplus de l'électricité (injection gratuite ou autoconsommation totale). Les panneaux photovoltaïque pourront être installés sur un ou plusieurs

Contacts

SERVICE PRESSE | Tél. : 02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Rose-Marie Louis (06 88 92 04 53) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57)

www.bretagne.bzh/espace-presse | [@bretagne_presse](https://twitter.com/bretagne_presse)

bâtiments et viser une **autonomie totale ou partielle** de l'exploitation (avec ou sans stockage).

Sont exclus les projets entrant en concurrence avec l'espace agricole (préservation du foncier agricole) mais les installations de trackers solaires (télescopes héliographiques) pourront être soutenues.

Tous les types d'exploitation sont potentiellement éligibles, dès lors que l'énergie produite est utilisée pour des besoins énergétiques de bâtiments à vocation agricole.

Le taux d'autoconsommation moyen annuel devra être supérieur à 80% de la production électrique (production consommée sur place / production totale). Le taux de couverture (production auto-consommée sur place/consommation totale) devra, pour sa part, être de 10% minimum.

Soutien des études et investissements

Le dispositif permettra de soutenir, d'une part, les **études de faisabilité** à hauteur de **50%** dans la limite de 1 000 € par projet, d'autre part, les **investissements** à hauteur de **20%**. L'aide totale sera plafonnée à **15 000 € par projet**.

Les candidats ont **jusqu'au 31 juillet** pour transmettre leur dossier de candidature à la Région. Le choix des projets retenus sera connu à l'automne.

Informations et documents en ligne sur

bretagne.bzh

/ Aides & interventions / Appels à projets.